



GEMENG
SCHËFFLENG

AVIS AU PUBLIC

En matière des avant-projets des plans d'actions suivants :

- Plan d'action de lutte contre le bruit provenant du trafic routier,
- Plan d'action de lutte contre le bruit provenant du trafic ferroviaire,
- Plan d'action de lutte contre le bruit provenant du trafic aérien,
- Plan d'action de lutte contre le bruit dans l'agglomération du Luxembourg,
- Plan d'action de lutte contre le bruit dans l'agglomération du Sud.

il est porté à la connaissance du public que conformément à l'article 2 de la loi du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit, les plans d'action sont déposés pendant soixante jours au Service de l'Urbanisme et du Développement Durable (SUDD) de la Commune de Schiffflange où le public peut en prendre connaissance **pendant la période du 16 juin 2025 au 14 août 2025 inclus.**

Les observations et réclamations écrites contre le projet en question doivent être adressées au secrétariat communal pour le **14 août 2025 au plus tard**. Les réclamations orales sont reçues par un délégué du Bourgmestre, **seulement sur rendez-vous au numéro 54 50 61-342**, à l'adresse 14, avenue de la Libération à Schiffflange.

Une réunion d'information aura lieu le 30 juin 2025 de 17h30 à 19h30 au Centre Culturel de Merl (Home St. Gengoul, 26, rue St. Hubert L- 1744 Luxembourg).

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site www.emwelt.lu ou vous adresser à l'adresse mail suivante : mannerkameidi@aev.etat.lu.

Schiffflange, le 16/06/2025

Pour le Collège Echevinal,

Le bourgmestre,

Paul WEIMERSKIRCH